

## COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

### hNombre de Conseillers

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| <b>En exercice :</b> | <b>27</b> |
| <b>Présents :</b>    | <b>21</b> |
| <b>Votants :</b>     | <b>25</b> |
| <b>Excusés</b>       | <b>2</b>  |

L'an deux mille dix-sept, le 06 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 30 janvier 2017 et sous la présidence de Monsieur Michel BAINVEL, Maire.

**Présents :** Michèle GUITTARD, Gérard CHEROUVRIER, Christophe BÉDARD, René GOALLO, Chantal de GRAEVE, Christine PAVY, Patrice DEBEAUPUIS, Michèle LE BARS, Marie-Lise BARAFFE, Hervé LAVENANT, Hervé LE GOUEZ, Dominique DANDURAND, Gwenaëlle L' HOUR, Vanessa JACOB-ANDRE, Christian CESBRON, Loïc CHEVAL, Joseph LE SCIELLOUR, Jean-René JAOUEN, Sandrine LE GODEC, Séverine MULLER.

**Ont donné procuration :** Patrick PIQUET à Gwenaëlle L' HOUR, Geneviève DUROSELLE à Christine PAVY, Jean-François SÉRAZIN à Michel BAINVEL, Corinne RUYSSSEN à Patrice DEBEAUPUIS.

**Absents excusés :** Julien LOYER, Anita ALLAIN-LE PORT

**Secrétaire de séance :** Vanessa JACOB-ANDRE

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.  
Les séances du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Le Panier Badennois a fait un don à la commune. Il s'agit d'une reproduction de la première délibération du Conseil municipal de Baden. Il donne lecture de la délibération datée du 03 juin 1800.

### **3/2017) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2017**

Madame Chantal de GRAEVE lit le bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques sur les orientations budgétaires du budget principal.

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR demande si le SDEM (Syndicat Morbihan Energie) participera aux frais pour les travaux du Guern. Monsieur le Maire précise qu'en 2015 le syndicat avait prévu de participer à hauteur de 30 % des dépenses pour un chantier. Le chantier le plus conséquent a été retenu. Il s'agit de celui situé de la route du Guern.

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR demande des précisions sur le marché de voirie et notamment sur le lieu-dit Crafel. Madame Chantal de GRAEVE précise qu'il s'agit d'un solde de marché de 2961 €uros. Monsieur le Maire explique qu'il correspond aux travaux du « tourne-à-gauche » qui a été fait sur la départementale 101.

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR demande si l'aménagement de nouveaux sentiers côtiers est prévu. Monsieur René GOALLO rappelle que l'aménagement de la servitude de passage le long du littoral (SPPL) incombe à l'Etat avec l'obligation pour les riverains de laisser passer le sentier à l'intérieur de leurs propriétés. C'est l'Etat qui décide d'ouvrir de nouvelles portions de sentiers et sous réserve d'avoir levé toutes les contraintes. Actuellement une première portion est en cours entre le Ter et Cardelan, une deuxième de 500 m au Dreven sur 5 propriétés. Cependant sur cette portion, il existe un litige entre un particulier et l'Etat concernant la délimitation du domaine public maritime. Ce litige est pendant devant le tribunal administratif. La réponse devrait préciser si la SPPL passera à l'intérieur du terrain ou le long du littoral. La position de la commune s'oriente vers un passage sur le domaine public maritime car plusieurs éléments à prendre en compte sont en faveur du riverain. La troisième portion concerne Locmiquel. Actuellement, il faut remonter vers la chapelle pour redescendre vers Cadic, alors que l'arrêté prévoit le passage chez les riverains en bas de leur propriété. Le transfert de gestion du domaine public maritime a été obtenu pour deux parties de Locmiquel et pour lesquelles les autorisations d'aménagement vont être déposées. Enfin, l'aménagement d'une passerelle ou d'un platelage sur le sentier situé entre Bois Bas et Mané Moustran est en cours. En plus des travaux de maintenance par les services municipaux, la commune est en attente du retour des services de l'Etat pour la continuité de l'aménagement de ces sentiers.

Monsieur Jean-René JAOUEN remarque que dans le chapitre « Autres charges de gestion de gestion courante », il manque 90 000 €uros au total. Madame Chantal de GRAEVE donne le détail : 75 000 €uros d'indemnités pour les élus, dont 10 000 €uros pour les cotisations, 15 000 €uros pour les contributions aux organismes,

Monsieur Jean-René JAOUEN demande le montant du contrat d'association avec l'école privée. Madame Chantal de GRAEVE informe qu'il n'a pas été recalculé. Madame Michèle GUITTARD précise qu'il s'élève à environ 90 000 €uros.

Monsieur Jean-René JAOUEN demande des précisions sur l'épargne nette. Il trouve une différence de 400 000 €. Madame Chantal de GRAEVE précise qu'il s'agit de la différence entre l'épargne brute (CAF + Amortissements) de 932 000 €uros et le remboursement du capital de 532 000 €. Madame Chantal de GRAEVE propose à Monsieur Jean-René JAOUEN de le rencontrer ultérieurement pour éclaircir ce point.

Monsieur Loïc CHEVAL souhaite revenir sur le ratio de CAF brute. La municipalité actuelle se félicite d'avoir un ratio de désendettement intéressant. 5 ans, c'est une valeur communément admise dans tous les budgets des communes. Lors de la prise de fonction de l'équipe actuelle, le ratio était le même, en tenant compte à l'époque d'investissements très importants et sans avoir eu besoin d'augmenter les impôts depuis 2012. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une augmentation des impôts avant 2012. Monsieur Loïc CHEVAL précise qu'il y a toujours eu des impôts mais pas d'augmentation phénoménale.

Madame Chantal de GRAEVE continue la lecture du bordereau sur les orientations budgétaires du budget annexe des mouillages. Monsieur le Maire demande à Monsieur René GOALLO de donner quelques précisions sur l'acquisition du ponton. Monsieur René GOALLO explique que cet achat pourra se faire par une convention entre les communes de Baden, Locmariaquer et Le Bono afin de mutualiser les coûts par un groupement d'achat. Une récente réunion a préconisé l'achat d'un ponton neuf à hauteur d'environ 90 000 €uros divisés par trois soit 30 000 €uros par commune. Il reste à désigner la commune coordinatrice du groupement et à finaliser le côté administratif de l'opération. Il pourra être procédé ensuite à l'acquisition et ainsi éviter à chaque commune de gérer ses mouillages uniquement sur son propre territoire. Les opérations ponctuelles seront facilitées, sur l'ensemble du littoral. Le personnel des trois communes est très motivé. Monsieur le Maire précise que c'est un dossier administrativement compliqué mais qui devrait faciliter la gestion des mouillages sur les trois communes.

Madame Chantal de GRAEVE termine le bordereau par les orientations budgétaires du budget du lotissement La Chesnaie. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de prendre acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2017 ; de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

#### **4/2017) AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2017**

Madame Chantal de GRAEVE lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget relatif à l'exercice 2017 selon la répartition décrite dans le bordereau ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **5/2017) PARTICIPATION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2017**

Madame Chantal de GRAEVE lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de verser au budget du Centre communal d'action sociale la somme de 337.000 euros ; de procéder au versement de la participation en fonction des besoins de financement du Centre communal d'action sociale ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **6/2017) SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN 2017 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LA SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN »**

Monsieur René GOALLO lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Baden et l'association « La semaine du Golfe du Morbihan » ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **7/2017) DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES – PRISE EN CHARGE FINANCIERE PARTIELLE PAR LA COMMUNE**

Monsieur René GOALLO lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Monsieur le Maire précise que la commune se substitue au Conseil départemental pour la prise en charge d'une partie financement de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la prise en charge financière par la commune de Baden à hauteur de 40% du montant TTC de la facture de destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé, dans les conditions décrites dans le bordereau ; de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **8/2017) DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU MORBIHAN**

Madame Chantal de GRAEVE lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'achat des équipements énumérés dans le bordereau ; de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan une aide à l'investissement relatif aux acquisitions autorisées par le Conseil municipal ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **9/2017) MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE BUS DE PORT BLANC – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES**

Madame Michèle GUITTARD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un titre de recettes à l'encontre de la commune de l'île aux Moines d'un montant de 1.089,19 euros correspondant à la participation à hauteur de 50% du coût des travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus de Port Blanc ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

#### **10/2017) CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL HORS AGGLOMERATION – ARRET DE BUS DE PORT BLANC**

Madame Michèle GUITTARD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Monsieur Christian CESBRON demande si la commune de L'île aux Moines pourrait être sollicitée financièrement par un partage des coûts d'entretien. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit uniquement de vider les poubelles le samedi matin. Les passages sont plus fréquents en été. Un chiffrage peut être fait en 2017 à partir d'un taux horaire et quelque chose pourra être envisagé en 2018 si cela se justifie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'entretien de l'arrêt de bus situé à Port Blanc sur le domaine public de la Route Départementale 316A, côté droit ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

#### **11/2017) CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS SUR LA PARCELLE ZY 77, RUE DU LENN, AU PROFIT DE MONSIEUR GALLOU EWENN ET MADAME LEDOUX KATY**

Monsieur Christophe BEDARD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de convention de constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZY 77 situé rue du Lenn au profit de Monsieur GALLOU Ewenn et Madame LEDOUX Katy ; de mettre à la charge des demandeurs l'établissement des actes relatifs à la constitution de servitude ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

#### **12/2017) CESSION DE TERRAIN À TITRE ONEREUX À MONSIEUR ET MADAME LOISEAU STANISLAS DE LA PARCELLE ZN 726 – 39, IMPASSE DE MANE KERPLOUZ**

Monsieur Christophe BEDARD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de céder à Monsieur et Madame LOISEAU Stanislas, la parcelle ZN 726, d'une surface de 10 m<sup>2</sup>, située 39, impasse de Mané Kerplouz, pour un prix de 500 euros ; de mettre à la charge des acquéreurs, les frais d'établissement de l'acte d'acquisition ; d'acter que les frais de géomètre ont été pris en charge par les acquéreurs ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

#### **13/2017) AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE PERMIS DE DEMOLIR POUR LE BATIMENT SITUE 12, RUE DU 6 AOÛT 1944 – PARCELLE AB 656**

Monsieur Christophe BEDARD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la maison actuellement occupée par l'ADMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de permis de démolir pour le bâtiment situé, 12, rue du 6 août 1944, sur la parcelle cadastrée AB 656 ; de mettre à la charge de la commune les frais de démolition du bâtiment ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

#### **14/2017) TRANSFERT DE COMPETENCES PLU A « GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION »**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de s'opposer dans l'immédiat au transfert de la compétence PLU à « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération » et de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Informations au Conseil Municipal en application<br/>de l'article L.2122-22<br/>du Code Général des Collectivités Territoriales</b></p> |
|---|

**Le Conseil municipal prend acte de la décision prise par Monsieur Le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- ✓ Bail dérogatoire à usage professionnel en date du 20 décembre 2016 portant sur la location d'un local situé 2, rue des artisans à Mesdames LE GOFF Danielle et MUZELLEC Gaëlle, infirmières, pour la période du 28 décembre 2016 au 30 avril 2017, moyennant un loyer mensuel de 240 €.
- ✓ Décision du Maire n°1/2017 en date du 11 janvier 2017 relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros auprès du Crédit agricole du Morbihan.
- ✓ Décision du Maire n°2/2017 en date du 2 février 2017 fixant les tarifs et redevances du service des mouillages – Année 2017

Affiché le 08 février 2017

La secrétaire de séance,  
Vanessa JACOB-ANDRE

Fait à Baden, le 07 février 2017

Le Maire,  
Michel BAINVEL